

Zeitschrift: Macolin : revue mensuelle de l'École fédérale de sport de Macolin et Jeunesse + Sport
Herausgeber: École fédérale de sport de Macolin
Band: 46 (1989)
Heft: 5

Rubrik: Jeunesse + Sport

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



L'enfant a des droits, en sport aussi

L'article de Jacques Personne sur «Les dangers de l'entraînement sportif intensif précoce» a retenu l'attention de beaucoup de monde: lectrices et lecteurs attirés ou non de MACOLIN. Ils ont eu l'occasion d'apprécier ou de découvrir les efforts consentis par les responsables de la revue – reflétant, en ceci, l'esprit de l'EFSM – pour assurer les droits de l'enfant, dans le sport aussi. Grâce à la compétence de l'ancien maître d'éducation physique français, aujourd'hui écrivain de renom, grâce aux liens qui se sont établis entre lui et nous, notre voix a porté vers l'extérieur et nous avons à notre tour découvert d'autres organisations qui œuvrent dans le même sens.

C'est le cas à Genève, notamment, où trois spécialistes: un pédiatre passionné de sport, le Dr Jost Schnyder, un psychologue bien connu dans les milieux du football, Lucio Bizzini et un entraîneur (ski de fond), R. Ferrero, ont pris l'initiative de rédiger un catalogue des éléments et des notions qui ne peuvent être arrachés ni imposés à l'enfant et à l'adolescent, en matière de sport, contre son gré. Il s'agit de la «Charte genevoise de l'enfant dans le sport», document en dix points signé, nous a-t-on dit, par quelque 70 entraîneurs représentant 17 disciplines sportives. C'est exemplaire! Et l'exemple se doit maintenant d'être élargi aux autres cantons voire, mieux, au pays tout entier. Faire connaître le contenu de la «Charte genevoise» n'est pas seulement un plaisir, c'est un devoir! Les points se succèdent ci-après, en caractères italiques, suivis, en écriture normale, d'un bref commentaire qui précise la pensée des auteurs. (Y.J.)

Charte genevoise des droits de l'enfant dans le sport

Droit de faire du sport

L'enfant doit être accepté tel qu'il est. Même s'il n'est pas le meilleur, il a droit à sa part de jeu.

Droit de s'amuser et de jouer

Dans une partie, il n'y a pas que le score qui compte, ni la perfection matérielle et technique. On souhaite presque que revienne le temps où, à la sortie de l'école, un match s'engageait sur un terrain vague, sans règles précises, avec deux cartables posés à terre en guise de buts.

Droit de bénéficier d'un milieu sain

Ceux qui entourent les jeunes doivent avoir une âme d'éducateur. Il est inadmissible d'entendre, aujourd'hui encore, certains d'entre eux les inciter, en cours de partie, à «faucher», à «descendre» l'adversaire!

Droit d'être traité avec dignité

Les plus faibles comme les plus forts ont droit aux encouragements. Il faut apprendre à ces derniers à respecter les premiers plutôt qu'à s'en moquer.

Droit d'être entouré et entraîné par des personnes compétentes et de suivre des séances adaptées aux possibilités individuelles

Les responsables de la formation sportive doivent être formés en fonction de la tâche difficile qui les attend. Leur souci pédagogique doit être plus fort que leur désir de former des champions en herbe.

Droit de se mesurer à d'autres jeunes de force approchante

Il n'est pas facile de satisfaire à ce point si l'on sait que l'âge chrono-

logique est loin de correspondre toujours à l'âge biologique. On peut toutefois s'efforcer, dans le jeu comme dans la confrontation individuelle, d'établir un certain équilibre des «forces» en présence.

Droit de participer à des compétitions adaptées

Ce point concerne surtout le matériel et les installations conçus pour des adultes et qui doivent être adaptés, chaque fois que c'est possible, aux dimensions des enfants et des jeunes concernés.

Droit de pratiquer son sport en toute sécurité

Comme le matériel, comme les installations, les règles de jeu sont généralement faites, elles aussi, pour des adultes. Il ne faut pas hésiter à les adapter, surtout lorsqu'il y va de la sécurité.

Droit de disposer de temps de repos

L'entraînement doit être adapté aux exigences des charges scolaires et les vacances ne doivent pas être «étouffées» par des stages, même s'ils sont dits de «perfectionnement sportif».

Droit de ne pas être un champion

Selon les auteurs de la «Charte» – et c'est aussi l'avis du rédacteur de MACOLIN – ce point est probablement le plus important: l'enfant doit avoir la possibilité de se développer harmonieusement, physiquement et psychologiquement, «sans devoir battre des records d'une part, mais sans pour autant devoir se retrouver l'affreux petit canard laissé sur la touche d'autre part». ■

Hockey sur terre: Paul Schneider

Jean-Claude Leuba,
chef de la formation J+S

L'EFSM a désigné Paul Schneider comme nouveau chef extérieur de la branche sportive Hockey sur terre. Elle a ainsi comblé la vacance créée par le départ de Robert Egloff.

Né en 1959 à Berisch Gladbach (Alle-

magne), Paul Schneider a suivi une formation en sport et germanistique à l'Université de Cologne. Joueur de haut niveau dans différentes sélections, il a remporté, avec son équipe, les championnats universitaires de RFA en 1986 et 1988. Au bénéfice d'un diplôme d'entraîneur et d'une solide expérience à la tête de la fédération allemande, il a été désigné, en avril 1988, au poste d'entraîneur national de la Ligue suisse de hockey sur terre. Depuis le début de cette

année, il combine donc cette fonction avec celle de chef de la branche J+S.

L'EFSM se réjouit de cette collaboration qui vient à point pour donner à l'ancienne «petite branche J+S» les impulsions nécessaires pour un bon développement, également dans l'optique de la mise en place de la nouvelle orientation Unihockey. Elle souhaite à Paul Schneider la bienvenue parmi ses chefs de branche, beaucoup de satisfactions et de succès. ■